

AUTORISATIONS

- Déplacements extérieurs
- Utilisation de l'image
- Transmission des coordonnées

NOM ET PRÉNOM DE L'APPRENTI(E) :

DIPLOME PRÉPARÉ :

Je / Nous soussigné (e)(s) :

Domicilié (e)(s) :

Autorise(ons) le CFA Municipal de Salon de Provence :

A assurer le déplacement de l'apprenti(e) lors de visites et stages organisés par le CFA durant sa formation.

Certains trajets se font en bus. Les horaires de présence seront identiques aux horaires de cours. Les départs de bus notés dans le carnet de liaison ainsi que les lieux de déplacement.

Si les horaires de repas sont compris dans le déplacement, les élèves seront libres et les repas seront à leur charge.

A utiliser, pendant toute la durée de la formation, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de l'apprenti(e) aux fins :

- d'un document à vocation pédagogique interne à l'Établissement (un trombinoscope)
- de documents de presse, d'édition, sur internet ou sur supports audiovisuels et numériques.

A communiquer les coordonnées de l'apprenti(e) à nos partenaires impliqués dans l'éducation, la formation et l'orientation des jeunes (Éducation Nationale, CIO, Missions Locales, etc ...), en cas de rupture de contrat d'apprentissage, pour un suivi de son projet éducatif ou professionnel.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Salon de Provence, le

Signature de l'intéressé(e)

Précédée de la mention

"lu et approuvé, bon pour accord"

Pour les apprenti(e)s mineurs uniquement

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)

Précédée de la mention

"lu et approuvé, bon pour accord"

Le Père, La Mère,